

Ateliers thématiques - Réforme des SAD

Il s'agit de permettre à des dirigeants et cadres intermédiaires de structures de services à la personne d'appréhender le contexte d'évolution du secteur SAP, de prendre conscience de la nécessité de faire évoluer et d'adapter leurs organisations et leurs pratiques professionnelles par la mise en oeuvre des mesures correctives.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des apprenants

- Dirigeants et/ou cadres intermédiaires de structures

Prérequis

Accessibilité et délais d'accès

Qualité et indicateurs de résultats

Objectifs pédagogiques

- Appréhender le contexte national lié à l'autonomie et les réformes récentes
- Connaître les différents recueils de normes applicables aux SAP
- Identifier les recueils applicables à sa structure
- Connaître précisément les principales normes applicables à sa structure
- Identifier les écarts de réglementation avec ses concurrents
- Être en capacité d'auditer sa grille tarifaire au regard du décret
- Bénéficier d'une culture générale du CPOM permettant de se repérer dans une discussion sur le sujet
- Identifier les impacts du CPOM sur son modèle économique et son positionnement stratégique
- Evaluer la pertinence de la contractualisation pour son SAD
- Connaître les nouvelles réglementations applicables à son SAD, simple ou mixte
- Connaître les différents leviers de mise en oeuvre d'un SAD mixte (rapprochement avec un autre ESSMS)
- Evaluer la pertinence des projets envisager par sa structure
- Mener les négociations avec les partenaires envisagés
- Être en capacité d'arbitrer la pertinence ou non d'un suivi analytique
- Connaître les obligations des SAD en termes de comptabilité analytique
- Être en capacité de concevoir une comptabilité analytique pertinente
- Connaître les obligations réglementaires de la protection des données personnelles des usagers
- Être capable de construire une stratégie dans le cadre de projet DUI

Contenu de la formation

- Rappel du contexte
 - Introduction du cabinet
 - Présentation des stagiaires : fonction, structure
 - Présentation du programme du webinaire
- Atelier °1 : Actualité et modèle juridico-économique du secteur des services à la personne
 - Revue de littérature et état de l'art : Rapports Libault, El Khomri, Guedj et Libault 2

- Les grandes réformes du domicile et de l'autonomie : Loi ASV, LFSS 22, Services autonomie et réforme de la tarification des SSIAD
- Les prochaines évolutions : Propositions de loi Bien Vieillir et Guedj
- Les différents régimes juridiques des services à la personne : Agrément, autorisation et habilitation
- Cahier des charges de l'agrément vs cahier des charges de l'autorisation : Deux niveaux de responsabilités pour deux niveaux de prise en charges
- Les modèles de financement liés à chaque régime juridique, forces et faiblesse
- Les différentes conventions collectives applicables aux SAP
- Atelier n°2 : Les avantages du CPOM
 - Historique de la contractualisation CPOM : les CPOM sanitaire, la réforme de la tarification des EHPAD en 2019, les CPOM SAD
 - Historique de la contractualisation CPOM : les CPOM sanitaire, la réforme de la tarification des EHPAD en 2019, les CPOM SAD
 - Pratiques des départements en termes de SAD
 - Etude des AAC/CPOM reçus par les participants
- Atelier n°3 : Quel SAD pour mon SAAD ?
 - Le cahier des charges des services autonomies
 - Les leviers de mise en œuvre du SAD mixte
- Atelier 4: La comptabilité analytique à l'heure des SAD, mise en pratique
 - Approche générale de la comptabilité, de la comptabilité analytique
 - La comptabilité analytique et les SAD : quelles obligations ?
 - La comptabilité analytique dans un SAD, mise en pratique
- Atelier 5: Partage d'informations et DUI au cœur des échanges entre professionnels
 - Approche règlementaire
 - Approche gestionnaire

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Pierre-Vincent GUERET, Fondateur et associé

Loïc BRAGARD, Associé et formateur

Théo COURSDON, consultant et formateur

Arthur FOULSHAM, consultant et formateur

Moyens pédagogiques et techniques

- Vidéoprojecteur
- Paperboard
- Support de formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Méthode expositive (ou magistrale): l'intervenant transmet son savoir théorique avec pour support visuel un diaporama et ses schématisations sur paperboard ; cette méthode est souvent couplée à la méthode démonstrative.
- Méthode démonstrative: l'intervenant fait appliquer les savoirs présentés au travers d'un exercice pratique. La méthode démonstrative suit le schéma suivant : montrer (démonstration), faire faire (expérimentation) et faire dire (reformulation).
- Méthode active: l'intervenant enseigne via des exercices pratiques sans (ou avec peu de) démonstration préalable. Cette méthode suit le schéma suivant : faire faire, faire dire, reformuler et compléter ; elle est principalement utilisée dans le cadre de transmission de concepts tels que la méthode de résolution de problèmes ou encore le Lean management.
- Méthode expérientielle: l'intervenant fait appliquer les savoirs, savoir-faire et savoir être au travers de la mise en pratique sur un projet réel, ce dernier pouvant être mené pendant la formation ou en intersession.